

SEINE NORMANDIE AGGLOMERATION

(Siège : 12 Rue de la Mare à Jouy – 27120 DOUAINS)

COMMUNE CONCERNEE :

- Périmètre Immédiat : **SAINTE GENEVIEVE LES GASNY**
- Périmètre Rapproché : **SAINTE GENEVIEVE LES GASNY**
- Périmètre Eloigné : **SAINTE GENEVIEVE LES GASNY**

AUTORISATION DU CAPTAGE DE SAINTE GENEVIEVE LES GASNY

Captage "La Peupleraie"

Indice BRGM : 01512X0039 / BSS000LEJG

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE

1. PRESENTATION

- Délibération de la Collectivité
- Notice explicative
- Evaluation de la protection

2. AUTORISATION AU TITRE DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

- Rapport préalable contenant :
 - * *Présentation de la collectivité et son réseau AEP*
 - * *Etude hydrogéologique*
 - * *Etude d'environnement et d'incidence des prélèvements*
- Arrêté Préfectoral d'autorisation de prélèvement
- Avis de l'Hydrogéologue agréé
- Evaluation de la qualité de la ressource (analyses)

3. ANNEXES

- Plan de situation
- Plan parcellaire
- Etat parcellaire



Siège social

387, rue des Champs B.P. N° 509 - 76235 BOIS-GUILLAUME Cedex
Tél : 02.35.59.49.39 - Fax : 02.35.59.84.94

www.sogeti-ingenierie.fr – Certifié ISO 9001 (ed.2008)

Agences : ALENÇON – CAEN – ORLEANS – PARIS – REIMS – VILLENEUVE D'ASCQ

SEINE NORMANDIE AGGLOMERATION

(Siège : 12 Rue de la Mare à Jouy – 27120 DOUAINS)

COMMUNE CONCERNEE :

- Périmètre Immédiat : **SAINTE GENEVIEVE LES GASNY**
- Périmètre Rapproché : **SAINTE GENEVIEVE LES GASNY**
- Périmètre Eloigné : **SAINTE GENEVIEVE LES GASNY**

AUTORISATION DU CAPTAGE DE SAINTE GENEVIEVE LES GASNY

Captage "La Peupleraie"

Indice BRGM : 01512X0039 / BSS000LEJG

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE

1. PRESENTATION

- Délibération de la Collectivité
- Notice explicative
- Evaluation de la protection



Siège social

387, rue des Champs B.P. N° 509 - 76235 BOIS-GUILLAUME Cedex
Tél : 02.35.59.49.39 - Fax : 02.35.59.84.94

www.sogeti-ingenierie.fr – Certifié ISO 9001 (ed.2008)

Agences : ALENÇON – CAEN – ORLEANS – PARIS – REIMS – VILLENEUVE D'ASCQ

Délibération



Nombre de conseillers communautaires présents :	
Titulaires :	50
Suppléants :	25
Votants :	54
Dont titulaires :	50
Suppléants :	4

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREFECTURE DE L'EURE

- 3 JUIN 2010

ARRIVEE

Séance du lundi 31 mai 2010

L'an deux mille dix, le lundi 31 mai, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 11 mai 2010, se sont réunis en séance ordinaire et publique à Douains, sous la présidence de M. Gérard VOLPATTI, Président.

Il procède à l'appel nominal des délégués et constate la présence des **délégués titulaires** suivants :

Michel MÉNARD, Nicole DELATRE, Joseph PLACIER, Maurice LEVACHER, Michel CITHER, Jocelyne RIDARD, Guillaume GRIMM, Joseph RENARD, Jean-Michel de MONICAULT, Nicole NUYENS, Daniel BOISARD, Jacques POUCHIN, Pascal JOLLY, Véronique SIPMA, Claude LANDAIS, Louis-Joseph HENRY, Didier HERBEAUX, Marie-Josèphe LIGIER, Gilbert NOEL, François MARIN-RICCI, André TURC, Marc VANCAEYZEELE, Claude BRICOUT, Yves ROCHETTE, Michel MARCHAND, Mauricette PERLY, Jean BONNAFOUS, Pascal LEHONGRE, Jean-Jacques CHOLET, Christian LE DENMAT, Céline MIRAUX, Jean-Pierre METAYER, Pierre ROUGEOT, Jack COQUENTIN, Gérard VOLPATTI, Cécile CARON, Pieterella COLOMBE, Dominique LE LOUEDEC, Jean-Michel MAUREILLE, Martial CHEVALLIER, Jean-Yves HILLION, Jean-Marie PALAIS, Marcel BENY, Moïse LEVASSEUR, Philippe NGUYEN THANH, Jean-Luc PIEDNOIR, Jean-Claude MARY, Guillaume GUIBET, Lysianne ELIE-PARQUET, Christian BIDOT.

Délégués suppléants votants :

Geneviève de SONNEVILLE, Christian LEFEVRE, Philippe SAMSON, Bernard PATIN.

Délégués suppléants non votants :

Isabelle BESSAC, Geneviève CAROF, Alain PLEGE, Jacky SABOURIN, Pascal DUGUAY, Hélène DUMUR, Henri VENTROUX, Daniel GABANOU, Jacqueline POTEL, Gilbert BERNARDIN, Yves DEAREVE, Liliane HENRY, Michel BRICOUT, Claude WOLFF, Marie BONNANS, Jean-Luc DELETRE, Michèle DUCARDONNET, Christelle JONOT, Pascal POISSON, Christian ROUSSEAU, Anne GRANIER.

Délégués titulaires absents/excusés :

Michel DUVAL, Alain GUENEAU, Fernando ALVES, Pierre DURO, Jean-François GAFFIOT, Jean-Louis PAUL, Lucien TESQUET, Patrick HEITZ, Jean-Luc LECOMTE, Claude ANSEAUME.

Délégués suppléants absents/excusés :

Béatrice GARROUCH, Bernard GUILLOIS, Chantal SIMONETTI, Daniel BRETON, Olivier BRUERE, Armelle DEWULF, Luc HEBERT, Jean BARBIER, Thierry CALVET, Frédérique DAIGREMONT, Henri BERGAMI, François LAMY, Pierre LANCESTREMER, Vincent COURTOIS, Olivier JOLY, Claudie ASMONTI, Philippe DESPRES, Didier COURTAT, Claire LEMPERNESSE, Michel VERGNOL, Serge CHAYE, Frédérique FAULQUE de JONQUIERES, Isabelle MACE, Nathalie BAZIRE, Jean JOUAULT, Gérard NININ, Jean-Luc MAUBLANC, Eric PICHOU, Alain JOURDREN, Isabelle DUPONQ, Maryse AVICE, Xavier AGUSTI, Mohamed Ali ADRAOUI, Hélène SEGURA, Marc WEIPPERT.

M. Gérard VOLPATTI constate que le quorum est atteint

M. Guillaume GUIBET (délégué titulaire de la commune de Vernon) est désigné Secrétaire de séance

Objet : Eau potable : Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection

Vu l'article L215-13 du Code de l'Environnement,

Vu l'article L1321-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'avis favorable de la commission Eau & Assainissement / Bâtiments du 26 mai 2010,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances / Affaires générales du 28 mai 2010,

Vu le rapport n° 71/05/2010 relatif à l'affaire citée en objet et présenté par M. Christian LE DENMAT, Vice-Président chargé de l'eau et de l'assainissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

Décide à l'unanimité

- De solliciter auprès de Madame la Préfète la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux et des périmètres de protection conformément aux différents textes cités ci-avant pour les 8 points de prélèvements mentionnés dans le rapport,
- D'engager la CAPE à acquérir et faire clôturer les périmètres de protection immédiats qui seront définis dans les arrêtés de DUP,
- D'engager la CAPE à indemniser les usiniers et tous les ayants-droits des terrains inclus dans les périmètres rapprochés et éloignés, des dommages prouvés qu'ils auraient subis du fait du captage, de la dérivation des eaux ou simplement des servitudes qui leur seront imposées dans ces périmètres,
- De solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Général de l'Eure les différentes subventions auxquelles ces dossiers seraient éligibles,
- Plus généralement d'autoriser le Président à mener toutes démarches et signer tous documents nécessaires dans le cadre de ces procédures.

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en préfecture le
De la publication le

Pour extrait conforme,
Le Président de la CAPE,

Gerard VOLPATTI.